

DOCUMENT AFFICHÉ
DU 29/1 AU 13/2/26

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 09+1
Pour	: 09
Contre	: 0
Abstention	: /

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT
Séance du 26 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt-six janvier à 9 heures trente, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Claude Nebon, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 15 janvier 2026.

Étaient présents : Claude Nebon, Jérôme Amouriq, Jean Pierre Martin, Robert Nebon, Rémi Queyrel, Jean François Tourres, Joël Reynier (suppléant),

Étaient excusés et représentés : René Eymery (Pouvoir donné à Robert Nebon), Christel Gagliardo (Pouvoir donné à Claude Nebon), Nathalie Baille (Pouvoir donné à Jérôme Amouriq)

Était absent : Pascal Gael

Assistaient sans voix délibérante : De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier),

Secrétaire de séance : Jean François Tourres,

Objet : Choix du mode de gestion des marchés selon les seuils à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les seuils de passation des contrats de la commande publique ont été modifiés au 1^{er} janvier 2026. Les nouveaux seuils ont été fixés par les règlements délégués de la Commission Européenne et sont en légère baisse par rapport à 2024-2025. Les seuils applicables pour les marchés publics de fournitures, de services et de travaux et pour les concours sont désormais les suivants :

Types de marché	Seuils HT 2026-2027
Marchés de fournitures, de prestations de services, de prestations de services financiers et les prestations intellectuelles passés par les autorités publiques	140 000€
Marchés de fournitures, de prestations de services, de prestations de services financiers et les prestations intellectuelles passés par une collectivité territoriale, un établissement, un groupement local ou un autre acheteur	216 000€

Types de marché	Seuils HT 2026-2027
Marché passé avec une entité adjudicatrice opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux	432 000€
Marchés de travaux et les contrats de concessions	5 404 000€

Monsieur le Président rappelle que le code des marchés invite les collectivités et établissements publics à définir les conditions de mise en œuvre des dépenses publiques en fonction des seuils et ce tant qu'il se trouve sous les valeurs du code des marchés.

Le décret 2019-1344 du 12 décembre 2019 relevait le seuil des petits marchés à 40 000 €.

Le décret 2025-1386 du 29 décembre 2025 relève de seuil des petits marchés de 40 000 € à 60 000 € à compter du 1^{er} avril 2026.

C'est dans ce contexte que le Président propose au syndicat le tableau ci-dessous :

Montants estimatifs préalables aux consultations	Procédure à suivre
Entre 2 et 6 000 €	Consultation de 3 entreprises minimum. La consultation intervient moyennant la rédaction d'un cahier des charges qui définit les besoins proportionnés à la technicité de la consultation et, a priori, composée de 10 à 20 lignes. Cette consultation, par exemple, sous la forme d'un mail, comprend nécessairement la définition technique des besoins, la demande de délai, un prix, une date d'envoi de la consultation, une date limite de réponse par les entrepreneurs. Le mail doit faire figurer le rédacteur de la consultation. Les critères de choix des offres sans qu'il y ait accessoirement lieu à notation du ou des différents critères. L'offre qui sera retenue est celle qui présente la meilleure performance. Rédaction d'un RAO obligatoire même succinct, signé du rédacteur du RAO ou d'une autre personne (technicien, chargé de mission, directeur). Le directeur signe le RAO, lance l'exécution du marché, puis le transmet pour information au Président.
Entre 6 001 et 20 000 €	Consultation de 3 entreprises minimum. La consultation intervient moyennant la rédaction d'un cahier des charges qui définit les besoins proportionnés à la technicité de la consultation et, a priori, composée de 10 à 20 lignes.

Montants estimatifs préalables aux consultations	Procédure à suivre
	Cette consultation, par exemple, sous la forme d'un mail, comprend nécessairement la définition technique des besoins, la demande de délai, un prix, une date d'envoi de la consultation, une date limite de réponse par les entrepreneurs. Le mail doit faire figurer le rédacteur de la consultation. Les critères de choix des offres sans qu'il y ait lieu à notation du ou des différents critères. Rédaction d'un RAO même succinct, signé du rédacteur du RAO ou d'une autre personne (technicien, chargé de mission, directeur). Le directeur signe le RAO puis autorise la préparation de l'exécution du marché, le directeur le transmet au président pour information et signature du RAO. Les entreprises non retenues recevront un mail d'information qui leurs indiquera les raisons qui auront conduit à écarter leurs offres. L'exécution sera sous l'autorité du Directeur par la signature des ordres de services. Le Président signe les pièces du marché pouvant être le CCAP, CCTP, RC, AE, DQE et la lettre de notification d'attribution du marché à l'entreprise.
Entre 20 001 et 40 000 € jusqu'au 31 mars 2026 Et entre 20 001 et 60 000 € a/c du 1^{er} avril 2026	Consultation de 5 entreprises au minimum. Rédaction d'un cahier des charges de consultation type selon formalisme habituel Canal de Gap en 2 à 5 pages mentionnant a minima : le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, la localisation des travaux, la nature des travaux, la définition des besoins, la date de consultation, la date de remise des offres, les critères de choix des offres avec notation et pondération sur prix, technique, délais. Rédaction d'un RAO, signé du rédacteur du RAO ou d'une autre personne (technicien, chargé de mission, directeur). Le directeur signe, <u>puis signature du Président</u> avant le lancement de l'exécution du marché. Les entreprises non retenues recevront un mail d'information qui leur indiquera les raisons qui auront conduit à écarter leurs offres. L'exécution sera sous l'autorité du Directeur par la signature des ordres de services. Le Président signe les pièces du marché pouvant être le CCAP, CCTP, RC, AE, DQE et la lettre de notification d'attribution du marché à l'entreprise.
40 001 € à 90 000 € jusqu'au 31 mars 2026	Publicité sur le site E-marchés publics national sauf publicité européenne. Possibilité d'adressage d'un mail type auprès d'entreprises départementales ou régionales informant de la mise en ligne d'une

Montants estimatifs préalables aux consultations	Procédure à suivre
Et 60 000 € et 90 000 € a/c du 1 ^{er} avril 2026	consultation. Possibilité de mails uniquement si au moins 10 entreprises sont consultées. Information du conseil d'administration sur la nature de la dépense envisagée Rédaction d'un RAO, signé du rédacteur du RAO ou d'une autre personne (technicien, chargé de mission, directeur). Le directeur signe, <u>puis signature du Président</u> avant le lancement de l'exécution du marché. Rédaction d'un cahier des charges d'une consistance suffisante pour disposer d'une maîtrise parfaite du marché à venir donc, à priori, entre 5 et 20 pages. Rédaction d'un RAO, signé du rédacteur du RAO ou d'une autre personne (technicien, chargé de mission, directeur). Le directeur signe, <u>puis signature du Président</u> avant le lancement de l'exécution du marché. Information auprès de la CAO puis attribution du marché par le conseil d'administration. L'exécution sera sous l'autorité du Directeur par la signature des ordres de services. Le Président signe les pièces du marché pouvant être le CCAP, CCTP, RC, AE, DQE, la lettre de notification d'attribution du marché à l'entreprise ainsi le courrier NOTI3 adressé aux entreprises non retenues Le suivi de gestion du marché doit contenir notamment la notification du marché, les ordres de service, les comptes rendus de réunion et PV de réception.
Au-delà de 90 001€	Publicité sur le site E-marchés publics national avec publicité européenne. Possibilité d'adressage d'un mail type auprès d'entreprises départementales ou régionales informant de la mise en ligne d'une consultation. Information du conseil d'administration sur la nature de la dépense envisagée Rédaction d'un cahier des charges d'une consistance suffisante pour disposer d'une maîtrise parfaite du marché à venir donc, à priori entre 5 et 20 pages. Rédaction d'un RAO, signé du rédacteur du RAO ou d'une autre personne (technicien, chargé de mission, directeur). Le directeur signe, <u>puis signature du Président</u> avant le lancement de l'exécution du marché.

Montants estimatifs préalables aux consultations	Procédure à suivre
	L'exécution sera sous l'autorité du Directeur par la signature des ordres de services. Le Président signe les pièces du marché pouvant être le CCAP, CCTP, RC, AE, DQE, la lettre de notification d'attribution du marché à l'entreprise ainsi le courrier NOTI3 adressée aux entreprises non retenues. Le suivi de gestion du marché doit contenir notamment la notification du marché, les ordres de service, les comptes rendus de réunion et PV de réception.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents

Vote le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Jean François Tourres



Certifiée et rendue exécutoire,

Le Président

Claude Nebon

